

RESEAU PAYSAGE MIDI-PYRENEES
Journée d'échanges d'expériences
« Observatoire des paysages, pourquoi ? Comment ? »

30 mars 2010

Mairie de Goulier (Ariège)

COMPTE RENDU

LES PARTICIPANTS

Nom/Prénom	Organisme	Fonction
AMPHOUX Gilles	DDT Gers DREAL Midi-Pyrénées	Architecte paysagiste
AUBERT Marion	Pays Portes d'Ariège Pyrénées	Gestionnaire chargée de mission
BENZENET Yvain	DREAL Midi-Pyrénées (SCEC/DEE)	Chargé de mission Evaluation environnementale
BRAQUET Stéphanie	Pays de Foix Haute Ariège	Animatrice
BROSSARD LOTTIGIER Sylvie	DREAL Midi-Pyrénées (STAEL)	Chef DTSP
CANDEBAT Thierry	Conseil Général Ariège (SAEE/DDTT)	Mission Patrimoines
CAPGRAS Martine	DDT Aveyron (SATUL)	Chargée d'études
CARRÉ Juliette	Université Toulouse Le Mirail (GEODE)	Paysagiste géographe
CAZALS Catherine	Conseil Général Gers	Chef service environnement
CLEMENT David	Communauté de communes Auzat Videssos	Agent de développement
CONSTANS Michèle	ENFA Toulouse	
CRUÈGE Matthieu	PNR Pyrénées Ariégeoises	Directeur
DANIEL Bertille	Pays Midi-Quercy	Chargée de mission paysage Leader
DUBARRY Christine	DDT Ariège	Chargée d'études planification
EMONT Sophie	PNR Haut-Languedoc	Chargée de mission SIG
GALERA Brice	DREAL Midi-Pyrénées (SCEC/DEE)	Chargé de mission Evaluation environnementale
GRANGE Catherine	DREAL Midi-Pyrénées (SCEC/DEE)	Chargée de mission Evaluation environnementale
GUÉRINET Jean Philippe	DREAL Midi-Pyrénées (STAEL)	Chef du STAEL
GUILLOT Florence	Régie Patrimoines d'Auzat et du Videssos	Directrice
HENNE Pascale	DREAL Midi-Pyrénées (STAEL/DTSP)	Chargée de mission
JOFFRES Francis	ONF Sud Ouest	Technicien bureau d'études
LABAUME Philippe	URCAUE Midi-Pyrénées	Délégué régional
LAPENU Pierre	Parc National Pyrénées	Chargé de mission SIG Paysage

LEGENDRE Agnès	CAUE Ariège	Directrice
LELLI Laurent	ENFA-UMR METAFORT -INRA SAD	Maître de conférence en aménagement
MÉTAILIÉ Jean Paul	Université Toulouse Le Mirail (GEODE)	Chercheur CNRS
MOLES Anna	Gouvernement de l'Andorre Ministère environnement et agriculture	Chef unité impact sur l'environnement
NOGUÉ Joan	Observatoire Catalan du Paysage	Directeur
PERRIN Marion	Pays de Foix Haute Ariège	Gestionnaire administrative
ROLDÈS Jean Louis	DDT Tarn et Garonne (MEAP)	Chargé de mission
ROVIRA Natalie	Gouvernement de l'Andorre Ministère environnement et agriculture	Conseillère
SAHUET Élodie	DREAL Midi-Pyrénées (SCEC/DEE)	Stagiaire
SASIA Geneviève	DREAL Midi-Pyrénées (STAEL/DAD)	Chargée de mission études générales montagne
SÉJALON Sophie	PNR Pyrénées Ariégeoises	Responsable du Pôle Paysages espaces
SOUYRI Jérôme	DDT Aveyron (SATUL)	Responsable d'unité
STALENQ Fanny	Pays Portes de Gascogne	Chargée de mission Europe
TERON Claude	Mairie de Goulier	Maire
TOULET Isabelle	SMEAG	Chargée de mission paysage
TUSTES Géraldine	Régie Patrimoines d'Auzat et du Vicdessos	Stagiaire
VÉZIAN Oriane	Conseil général Ariège (SAEE)	Chargée de mission urbanisme
VIDAL Franck	Université Toulouse Le Mirail (GEODE UMR 5602)	Chercheur CNRS
VILETTE Émilie	URCAUE Midi-Pyrénées	Stagiaire

Excusés

ROUCH André	PNR Pyrénées Ariégeoises	Président
PICHON Alain	SIVOM Monts et lacs du Lévézou	Président
JACQUOT André	SAFALT	Directeur
CASTELLS Roland	Pays de Tarbes et de la Haute Bigorre	
MOTTIN Lionel	SDAP 82	ABF

INTRODUCTION DE LA JOURNEE

- **Mot d'accueil de M. Claude TERON, Maire de Goulier**

M. TERON est heureux d'accueillir le réseau paysage sur sa commune. Il brosse un portrait rapide des atouts de Goulier.

Au nom du Président du PNR des Pyrénées ariégeoises, Matthieu CRUÈGE, Directeur souhaite la bienvenue au réseau paysage et fait une brève présentation du PNR des Pyrénées Ariégeoises (site Internet <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr>)

- **Présentation de la journée par Philippe LABAUME, Union régionale des CAUE Midi-Pyrénées.**

Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage

Ph. LABAUME explique que la journée a été préparée avec les différents intervenants qui ont bien voulu nous accueillir à Olot pour l'observatoire catalan et à la Bastide de Sérou pour le PNR des Pyrénées ariégeoises. Il commente ensuite le programme proposé.

- **Cadrage général et problématique** : différents observatoires des paysages (enjeux, objectifs), dont la démarche nationale d'observatoire photographique.

- **L'Observatoire du paysage de la Catalogne** : la Convention européenne du paysage, le contexte catalan, la loi du gouvernement catalan sur le paysage, la création de l'observatoire, les catalogues de paysages de Catalogne, la participation du public dans l'élaboration des catalogues de paysage.

- **L'observatoire des paysages sur le PNR des Pyrénées ariégeoises** : les finalités de l'observatoire, les objectifs du PNR, la mise en œuvre, un outil d'évaluation, présentation de l'observatoire, la méthode, les premiers résultats, actions de valorisation et de diffusion, perspectives d'évolution.

- **Visite de terrain : point d'observation du village de Sem et présentation des données entrecroisées.**

- **Échanges sur les démarches présentées, atelier participatif « vers un projet d'observatoire des paysages Midi-Pyrénées »** : commentaires et questions sur les démarches présentées, état des lieux non exhaustif des démarches recensées en Midi-Pyrénées, recueil des avis et besoins des participants, prise en compte des propositions, suites à donner.



Vallée d'Auzat et du Vicdessos – photo URCAUE

CADRAGE GÉNÉRAL

- **Quelques orientations pour un observatoire partagé des paysages, Sylvie BROSSARD-LOTTIGIER, STAEL /DTSP (Division Territoires, Sites et Paysages) DREAL Midi-Pyrénées.**
Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage

La DREAL souhaite pouvoir construire un observatoire et mettre en oeuvre les moyens de son animation, il s'agit d'un projet interactif et participatif qui doit privilégier les territoires à enjeux. Cet observatoire doit permettre d'enrichir les éléments de connaissances cartographiques. L'animation des données relatives au paysage est importante car pour prendre l'exemple des atlas de paysage, leur utilisation se limite trop souvent à des photocopies, placées dans des volets paysage des documents d'urbanisme. Il faut que les données du paysage soient intégrées en amont dans les documents de planification et dans les schémas régionaux techniques.

Cette journée du Réseau paysage doit permettre de débattre de ce projet à partir des deux exemples d'Observatoire présentés.

L'OBSERVATOIRE DU PAYSAGE DE LA CATALOGNE

- **Présentation de l'observatoire, genèse, les catalogues, la participation du public, Joan NOGUÉ, Directeur de l'Observatoire du paysage de la Catalogne.**
Support : [diaporama](#) disponible (sous réserve problèmes techniques) sur l'Extranet du Réseau paysage

Derrière la notion d'observatoire, il y a différents modèles. Les italiens ont par exemple développé des observatoires très différents de celui de Catalogne. L'observatoire catalan est une solution possible.

A partir du diaporama très complet, M. NOGUÉ propose d'aborder la présentation autour de quatre points :

- la CEP (Convention Européenne du Paysage) et la loi du paysage de Catalogne,
- l'Observatoire du paysage de la Catalogne,
- les catalogues de paysage de la Catalogne,
- la participation publique à l'élaboration des catalogues de paysage.

La CEP (Convention Européenne du Paysage) et la loi du paysage de Catalogne.

La prise de conscience des dynamiques de paysage très fortes en Espagne et une plus grande sensibilité aux questions du paysage ont conduit à la création de l'Observatoire catalan du paysage.

La Catalogne a adhéré à la CEP en 2000. La loi Paysage de Catalogne a été adoptée en 2005 ce qui a permis la création de l'observatoire.

La CEP est importante à plusieurs titres : pour sa définition du paysage, pour les notions d'objectifs de qualité paysagère, mais aussi par l'évocation de méthodes de participation. Les dimensions de formation et d'éducation sont essentielles. Les politiques de paysage doivent permettre de transformer la société.

La loi paysage de Catalogne a été adoptée 3 ans avant que l'Espagne ne ratifie la CEP en 2007. La loi paysage de Catalogne s'applique à tous les territoires. Elle prévoit différents outils techniques, financiers et de sensibilisation :

- l'Observatoire catalan du paysage,
- des directives paysagères basées sur les catalogues de paysage,

- des études d'impact et d'intégration paysagère.

Les chartes paysagères sont reconnues par la loi mais elles sont lancées sur initiative des territoires.

Des fonds spécifiques sont créés pour appliquer les différentes stratégies paysagères.

- l'Observatoire du paysage de la Catalogne,

C'est un outil du gouvernement et de la société civile. Son siège technique est situé à Olot, ville où il y a une longue tradition de peinture du paysage. Cette localisation déconcentrée permet de montrer que la vie existe aussi en dehors de Barcelone. Le siège administratif est cependant situé à Barcelone car il y a une relation très forte entre l'observatoire et l'administration.

Les principales fonctions de l'Observatoire sont :

- définir des critères d'évaluation,
- mettre en œuvre des mécanismes d'observation,
- organiser des campagnes de sensibilisation,
- piloter des études et méthodologies (tout doit être ouvert),
- favoriser la collaboration scientifique et académique,
- suivre les initiatives européennes,
- préparer des séminaires et des cours,
- offrir un centre de documentation ouvert à tous.

A titre d'exemple :

- un projet éducatif a été développé pour les enfants de 12/14 ans avec 12 problématiques paysagères proposées sur le site web pour les élèves et les professeurs,
- des séminaires sont organisés dans le cadre du Conseil de l'Europe.

L'observatoire dispose aussi d'un site Web très riche traduit en 4 langues (8000 consultations par mois). Il propose des dossiers thématiques (pierre sèche, arbres monumentaux, jardins, paysages industriels), un agenda et une newsletter.

Le centre de documentation propose des livres mais aussi des supports numériques. Il est en réseau avec les centres de documentation des universités de Catalogne qui met à disposition un système de livraison.

L'observatoire publie aussi des ouvrages techniques : indicateurs de paysage, participation,

- les catalogues de paysage de la Catalogne,

Les catalogues de paysage sont la traduction catalane de l'article 6 de la CEP. La méthode a été définie à partir d'une étude des démarches engagées par les différents pays européens. Elle doit être appliquée par les différents partenaires qui participent à l'élaboration des catalogues.

Ils sont définis dans la loi du paysage de Catalogne avec une première partie qui identifie et caractérise le paysage et une deuxième partie prospective qui propose des objectifs de qualité paysagère.

Sept catalogues sont engagés sur le découpage des plans territoriaux de Catalogne. Ils sont réalisés avec la même méthode, il faut en effet éviter d'avoir 7 catalogues différents. La méthodologie est disponible sur le site web. Les catalogues doivent permettre d'aller au-delà de la protection.

Une des spécificités de la méthode est d'insister sur la participation mais ce n'est pas facile car la société est déjà très sollicitée et souvent elle participe mais n'a pas de retour.

Le catalogue est un document officiel. Il est ensuite décliné, exemple : réseau de belvédères (dimension sociale et pas seulement touristique). Actuellement environ 135 paysages sont définis. Des développements seraient à réaliser notamment sur les questions des continuités transfrontalières (lien avec Midi-Pyrénées par exemple...).

- la participation publique à l'élaboration des catalogues de paysage.

Dans l'élaboration des catalogues, l'observatoire s'efforce de développer la participation des publics avec des techniques variées : études d'opinion, enquêtes sur site, entretiens avec agent des collectivités...

Pour chaque technique les points forts et les points faibles sont évalués dans un document de retour sur la participation.

Il s'agit de favoriser la participation même dans le processus de définition des paysages.

Questions/Commentaires

- Question relative aux moyens de l'Observatoire ? (PNR PA)

L'observatoire fonctionne avec 8 personnes basées à Olot. Il externalise beaucoup (services administratifs) ce qui permet à toute l'équipe de se concentrer sur les questions techniques. Il s'appuie sur des collaborations extérieures ponctuelles. A Barcelone, la mise à disposition des personnels (issus du gouvernement) est flexible.

Budget : 500 000€ par an, sans compter les collaborations dans le cadre de conventions.

- L'Observatoire de Catalogne est-il le seul en Espagne ? (SMEAG)

Un observatoire existe en Andalousie : Centre d'étude paysage et territoire, c'est un consortium rassemblant : région, université, administration provinciale, ordre professionnel, agence, (au total 35 institutions).

- L'observatoire est un outil de conseil mais quel rôle vis à vis de l'administration ? GEODE)

L'Observatoire n'est pas l'administration mais un consortium. Seuls les catalogues sont officiels, pour le reste l'observatoire ne peut qu'influencer et travailler à convaincre les partenaires.

- En 5 ans un travail impressionnant a été réalisé, gros travail sur les catalogues mais aussi en terme de prescription pour la mise en application dans les territoires, y a-t-il une première évaluation ? (DREAL/ STAEL)

L'évaluation reste encore difficile : les catalogues ne sont pas faits tous ensemble, ils sont actuellement à différentes phases. Il existe 2 catalogues finis et approuvés. Les directives (instituées par la loi) sont ensuite des « ponts » entre catalogues et outils de planification.

Il faut trouver un équilibre entre des directives très concrètes et des directives plus globales en réalisant notamment des zooms avec articulation d'échelle. L'enjeu est important, la démarche se trouve actuellement à un moment crucial qui va permettre de mesurer la volonté politique de passer aux actions.

Pour le moment, 80% des objectifs de qualité sont devenus des directives de paysage.

- Question de l'articulation entre les 7 zones d'études des catalogues et les découpages administratifs ? (DREAL/STAEL)

Les 7 zones d'études des catalogues ne correspondent pas aux Provinces (4 Provinces e Catalogne). Pour information les comarcas correspondent approximativement aux pays. Les catalogues ne suivent pas les provinces mais s'appuient sur les 7 régions fonctionnelles.

- Questions concernant la collaboration avec d'autres Pays.

Au début des échanges de documentation puis progressivement des travaux commun : Italie, France, Royaume Uni, Wallonie... L'Observatoire catalan anime le Réseau Européen de la CEP (RECEP).

- Comment s'opère le suivi à partir des catalogues ? (DREAL/STAEI)

Un gros travail méthodologique est en cours sur les Indicateurs de paysage. Le catalogue est un point zéro. Des séminaires « indicateur de paysage » permettent d'échanger sur leur application pour des évaluations 3/5/10 ans. La finalité est bien d'observer l'évolution et les transformations du paysage.

L'OBSERVATOIRE DES PAYSAGES SUR LE PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEISES

- **Les finalités de l'Observatoire et les objectifs du PNR, présentation de l'Observatoire, méthodes, premiers résultats, actions de valorisation et de diffusion, Sophie SÉJALON PNR Pyrénées Ariégeoises, Jean Paul MÉTAILIÉ et Frédéric VIDAL (UTM GEODE).**

Support : [diaporama](#) disponible sur l'Extranet du Réseau paysage

S. SÉJALON explique que l'Observatoire est l'une des premières actions sur le PNR lancée dans le cadre de son conseil scientifique. J. P. MÉTAILIÉ (qui est membre du conseil scientifique) avait engagé un observatoire photographique. Le PNR a souhaité poursuivre ce travail dans le cadre de sa charte avec pour objectifs :

- faire connaître l'histoire des paysages,
- valoriser le travail scientifique,
- disposer d'un outil qualitatif d'évolution.

J.P. MÉTAILIÉ explique qu'à l'origine il ne s'agit pas d'un observatoire des paysages, mais de la transformation d'un travail sur l'histoire des paysages réalisé dans les années 80/90 à partir de suivis photographiques.

Dans le cadre du projet de PNR, en 2005 la réutilisation du travail a été proposée. Il s'agit d'un fond documentaire de 25 ans d'archives et de répétitions photographiques : 1200 clichés et 400 sites de répétitions de prises de vue.

La répétition des clichés utilise des normes traditionnelles. Elles sont croisées avec la documentation afin de « rentrer dans la photo » et de réaliser des documents d'interprétation.

A titre d'exemple : Auzat, ancienne vallée métallurgique et pastorale. Un suivi avec les photos aériennes a été effectué à partir des années 1940. Les principaux enjeux identifiés sont : l'enfrichement, l'étalement urbain dans les vallées, l'évolution du petit patrimoine et les dynamiques pastorales de haute montagne.

Ainsi des éléments peuvent rester (granges) d'autres disparaître (race locale Casta remplacée par la race Gasconne).

Certains points d'observation demandent à être discutés et développés. Il y a certaines typologies qui sont en effet peu représentées : urbain notamment.

Le point fort de l'observatoire, c'est le lien avec la recherche sur la longue durée.

Un travail de sélection des points de vue est engagé pour observer au mieux les problématiques paysagères identifiées par le PNR.

A titre indicatif, F. VIDAL propose une présentation d'outils mis à disposition pour les observatoires de paysage : la BIPT (Banque d'Images des Patrimoines et des Territoires).

F. VIDAL anime la cellule technique de valorisation et d'indexation de photos au sein de GEODE. Le Site internet vitrine met à disposition 90 000 images avec une base de données de géolocalisation accessible sur ces photos. Un programme ambitieux « Adonis » devra permettre à terme l'utilisation de logiciels gratuits.

Une démonstration spécifique sur l'Observatoire « homme milieu Vicdessos » a permis une restitution auprès des élus locaux et des habitants avec des outils type Picasia/ Google earth. Cet outil offre une entrée à partir de l'image ou une entrée thématique.

Le principe est de développer la base de données en interne pour opérer ensuite un transfert vers le projet national qui développe le système.

S. SÉJALON revient sur la valorisation de l'observatoire sur le territoire du PNR. Le travail s'est surtout concentré sur la vallée Vicdessos, avec une exposition (cf. panneaux présentés dans la salle), des sorties terrain, des rencontres avec les scientifiques. Le PNR souhaite étendre ces actions à d'autres territoires et rendre l'observatoire plus prospectif et participatif : développement des chartes paysagères, observation des paysages, faire photographier les paysages par les habitants.

Par ailleurs, on ne dispose pas de tous les thèmes d'actions avec les clichés anciens, l'objectif est de pouvoir cibler de nouveaux points de vue.

Parallèlement un travail inter-parcs est engagé sur le massif des Pyrénées avec le PNR des Pyrénées catalanes et le Parc national des Pyrénées.

Questions/Commentaires

- Quels sont les territoires couverts par la base de données photo GEODE ? (SMEAG)

J. P. MÉTAILIÉ répond que le cœur de la base de photos est le massif des Pyrénées mais il y a aussi des photos sur l'ensemble de la Région et sur la vallée de la Garonne.

- Comment s'articulent le travail scientifique et les questions d'aménagement du territoire posées par le PNR ? (URCAUE)

J. P. MÉTAILIÉ estime qu'il n'y a pas de problème jusqu'à maintenant, la photo permet d'avoir un travail sur l'évolution pastorale avec des données réelles. Des tests sont à faire sur des points précis.

S. SÉJALON note un manque de clichés sur la partie Nord du PNR, de nouvelles prises de vue sont donc à prévoir.

- L'observatoire assure une dimension pédagogique de l'aménagement (DREAL/STAEI)

S. SÉJALON rappelle les 3 objectifs : valoriser les travaux, faire connaître l'histoire du paysage, disposer d'un outil d'évaluation qualitatif des paysages. Le PNR doit disposer de points de vue qui illustrent ses actions.

M. CRUÈGE rappelle le fort lien entre le PNR et le paysage, l'atlas départemental des paysages a ainsi fortement servi à la création du PNR.

Th. CANDEBAT évoque sa mission de restitution de l'atlas auprès du public. En dehors du territoire du PNR, il est difficile de susciter des chartes paysagères avec un programme d'actions porté par les acteurs.

- Les démarches de prises de vue par les habitants permettent-elles de faire un observatoire ? (DREAL/STAEI)

S. SÉJALON explique que cette méthode n'a pas encore été testée sur le PNR. L'idée est de s'appuyer sur un regard neutre et après d'interpréter. M. CRUÈGE souligne que tout dépend de la demande des élus.

- Ne faut-il pas aller plus loin que la photo pour comprendre l'histoire ? (J. NOGUÉ)

J. P. MÉTAILIÉ indique qu'il s'agit d'un axe de travail de GEODE : connecter la connaissance du paysage jusqu'aux archives médiévales, photos et images peintes.

- Les expériences de séminaire de participation citoyenne présentées par l'observatoire catalan sont essentielles (ONF).

J. NOGUÉ confirme l'importance des expériences de participation. Les participants sont ensuite convaincus de l'intérêt des démarches paysagères, ce qui facilite leur mise en œuvre.

J. Ph. GUÉRINET pense notamment qu'il est très intéressant d'associer les habitants pour la définition des entités paysagères.

- **Visite commentée d'un point de vue de l'Observatoire du PNR des Pyrénées ariégeoises : le village de Sem.**

Commentaires : Juliette CARRÉ et Jean Paul MÉTAILIÉ (GEODE) sur base d'un document de synthèse remis aux participants.



Point de vue du village de Sem : du village minier à la déprise agricole et à « l'enforestation ».
Photo URCAUE



Le point de vue du village de Sem domine sur son autre versant la vallée d'Auzat/Vicdessos.
Photo URCAUE

ÉCHANGES SUR LES DÉMARCHES PRÉSENTÉES, VERS UN PROJET D'OBSERVATOIRE DES PAYSAGES EN MIDI-PYRÉNÉES

A partir des deux présentations, S. BROSSARD-LOTTIGIER propose une discussion pour esquisser les besoins collectifs en matière d'observatoire. Il faut tout d'abord distinguer ce qui relève de l'observation, de ce qui relève de l'action sur le paysage comme les chartes. Il s'agit de s'interroger ensemble sur un observatoire partagé pour organiser notre compréhension et l'articuler avec l'opérationnel.

S. SÉJALON pense que l'enjeu est de passer de l'observation à l'action, il faut bien choisir les points d'observation. Le Ministère préconise que l'observatoire soit réalisé par un photographe professionnel, est-ce utile ? Les points de vue doivent avant tout être déterminés dans un but opérationnel. Dans une Communauté de communes, pour promouvoir une charte, il faut montrer

des photos de paysages sur lesquels il est possible d'agir. La photo permet une prise de conscience.

M. CONSTANS considère qu'il n'est pas intéressant d'opposer des choix d'artiste à une pertinence. Le Ministère a choisi l'intervention de photographes professionnels pour avoir un regard extérieur. Ce qui est capté par le photographe n'aurait probablement pas été vu.

J. CARRÉ souligne l'importance de faire intervenir la population dans une démarche d'observatoire.

S. BROSSARD-LOTTIGIER rappelle que les Observatoires photographiques du Ministère répondent à un cahier des charges précis : recherche d'une série, choix des itinéraires, regard extérieur font notamment partie du protocole d'observation, qui permet de comparer des sites en les regardant de la même manière et en permettant d'avoir accès de façon lisible aux caractéristiques des évolutions (dimension temporelle, suivi).

Mais en même temps un observatoire doit permettre de construire une représentation partagée du territoire. Il convient donc de penser un observatoire régional comme un outil de construction de cette perception partagée d'un territoire. Les atlas, établis par des spécialistes du paysage selon une méthode scientifique, peuvent servir de base à ce travail.

J. Ph. GUÉRINET estime qu'actuellement les outils existants sont très confidentiels, et souvent pas assez connus, l'enjeu serait de les rendre plus partagés.

F. GUILLOT souligne que le plus important est la médiatisation. Actuellement sur le Vicdessos les habitants ne prennent pas en compte le travail de connaissance réalisé. Il faut mettre en avant l'animation dès le début.

L. LELLI attire l'attention sur le sens des mots utilisés : participation, sensibilisation, catalogue, démarche de connaissance.

L'image de paysage peut être technique ou artistique. La conscience du paysage c'est un vécu, à partir d'une sortie de terrain. La photo seule ne suffit pas.

Il faut des outils au service du projet de paysage. Le premier défi est d'être capable de voir qu'il y a des changements. Comment les gens le perçoivent ?

Ensuite il y a la question de l'encadrement législatif, un catalogue par exemple donne des moyens.

S. SÉJALON: sur le Vicdessos, il n'y avait pas d'attente d'appropriation de la part des habitants. Sur d'autres territoires de Communautés de Communes, il faut déterminer en préalable où les habitants souhaitent avoir une intervention.

J. P. MÉTAILIÉ explique que sur le Vicdessos, lors de la confrontation avec les habitants, les réactions n'étaient pas claires.

S. BROSSARD-LOTTIGIER indique que l'observatoire, c'est un chantier, un projet à partager et qu'il est illusoire de soutenir un travail d'appropriation de la valeur des paysages sans apporter des éléments de connaissance.

L. LELLI rappelle que les expériences de prises de vue par les habitants sont utilisées aux États Unis depuis 50 ans. Cependant, faire faire une photo à quelqu'un c'est un acte individuel qui doit être accompagné par un travail collectif. Tout ça ne fait cependant pas un projet.

M. CONSTANS : l'idée d'une vision partagée n'est-elle pas utopique ? Il reste toujours des antagonismes qu'il ne faut pas gommer.

F. GUILLOT rappelle que le paysage est une construction sociale, il faut laisser à chacun se faire sa propre opinion. Il faut des « regards » pour gérer un paysage.

S. BROSSARD-LOTTIGIER : le paysage c'est un bien commun et une coproduction qui nécessite respect mutuel. La perception partagée d'un territoire suppose la considération des regards de chacun et la construction d'un compromis dans lequel chacun doit trouver sa place.

F. JOFFRES se demande quel serait l'aboutissement de l'observatoire ? Si c'est un projet de sensibilisation, très bien mais le projet opérationnel est ensuite porté par qui ? Pour les élus, une charte est importante : ça les rassure et leur donne des arguments.

F. STALENQ pense que la question centrale pour les élus, c'est : comment aborder le paysage dans les projets ? Le Conseil de développement du pays portes de Gascogne est actuellement demandeur.

B. DANIEL constate qu'il y a un manque de grille de lecture commune du paysage sur le terrain, est-ce le rôle de l'observatoire ?

L. LELLI explique que le travail d'observatoire commence une fois qu'il est mis en place. Parfois un observatoire peut-être un peu « alibi », c'est le cas des observatoires des grands aménagements, mais un observatoire peut aussi alimenter la controverse.

Pour C. CAZALS l'enjeu est de disposer d'un outil de développement territorial, en étroite liaison avec les politiques publiques. Elle souhaite connaître le rôle de l'observatoire par rapport aux politiques publiques. Par ailleurs, il est important d'intégrer des démarches de démocratie participative dans les démarches territoriales.

B. DANIEL pense que les projets de paysage, c'est bien mais il faut aussi mettre plus de paysage dans chaque projet. Concernant la participation du public, comment la valoriser dans les projets ?

L. LELLI précise que s'il y a un nouvel outil qui permet de servir les territoires. Il faudrait former à ces outils les bureaux d'études et les élus. L'originalité serait de travailler sur la formation : comment former à l'utilisation de l'observatoire ?

Pour la participation, il est vrai que souvent elle n'est pas prise en compte.

G. AMPHOUX souligne que l'expérience de la Catalogne est particulière. Dans la démarche présentée, les bureaux d'études et de projets ne se sont pas suffisamment investis dans l'observatoire. Il n'y a pas de transmission entre ces réflexions et les projets.

Concernant la formation, B. DANIEL est séduit par l'idée de formation des différents acteurs.

F. JOFFRES pense qu'il faudrait pouvoir alimenter le volet formation au niveau des intervenants pays et communautés de communes et accompagner les élus.

F. GUILLOT est d'accord pour les formations d'élus mais au-delà il faut élever le niveau de culture en s'adressant à tout le monde.

L. LELLI attire l'attention sur les difficultés rencontrées quand on mélange les publics.

Conclusion, J. Ph. GUÉRINET, chef du STAEL à la DREAL Midi-Pyrénées

Concernant les intérêts et de les usages des observatoires, il est important d'intégrer que ce ne sont pas des outils miracles qui vont donner réponse à tout.

La DREAL souhaite s'engager sur la constitution d'un observatoire en s'appuyant sur le réseau paysage, de manière à intégrer dans le projet la dimension participative, et les attentes et les besoins des acteurs locaux des territoires. Tout le monde a pu noter en effet l'importance de cette dimension tout à l'heure, il en a été largement question dans les débats.

La DREAL souhaite par conséquent lancer un appel à bonne volonté auprès de l'ensemble des acteurs et membres du réseau paysage pour élaborer le projet d'observatoire régional, et dans un premier temps la réalisation d'un cahier des charges.

La-DREAL propose de travailler à partir des matériaux et connaissances existants: atlas, entités paysagères et autres à faire connaître. En effet les débats permettent aussi de noter qu'il est souvent difficile de mobiliser efficacement ces connaissances dans les projets.

La DREAL souhaite porter la démarche et structurer, construire le projet d'observatoire à partir des attentes des acteurs, de même que l'accompagnement des usages qui pourront être faits de l'outil.

Il s'agit bien de construire une démarche et des outils connexes, avec tous les acteurs des politiques publiques concernés et attentifs à ces questions.

La DREAL propose par conséquent les suites suivantes, qui sont partagées et acceptées par les participants :

- réaliser une enquête auprès des membres du réseau pour mieux connaître leurs attentes et leurs besoins en matière d'observatoire des paysages
- mettre en place une équipe projet élargie sur la base du volontariat et réaliser un premier atelier de travail avant la fin 2010, qui pourra notamment s'atteler à définir dans un premier temps un programme d'actions.

RAPPEL : ACCÈS À L'EXTRANET DU RÉSEAU PAYSAGE MIDI-PYRÉNÉES:

- A partir du site Internet de la DREAL:

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/

- Aller à «Espace professionnel» puis « Extranets».

- Les différents réseaux régionaux s'affichent, aller à «Réseau paysage».

- Codes d'accès : nom d'utilisateur: *extra_mip* ; mot de passe: *midi123*